

Alpes de Haute Provence  
Communauté de Communes  
**Jabron-Lure-Vançon-  
Durance**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

### Réunion du 15 Octobre 2021

Membres en exercice : 15  
Présents : ..... 14  
Votants : ..... 14

**DB N° 01/2021**

--- L'an deux mille vingt et un, le quinze Octobre à 18h00

le bureau la C.C. Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de SALIGNAC, sous la Présidence de Monsieur René AVINENS, Président.

Date de la convocation : 8 Octobre 2021

Membres présents : MM. René AVINENS, Thierry BELLEMAIN, Brice CHADEBEC, Alain COSTE, Frédéric DRAC, Angélique EULOGE, Nicolas FIGUIERE, Yannick GENDRON, Patrick HEYRIES, Marc HUSER, Philippe IZOARD, Jean-Noël PASERO, Roger SIRI (suppléant), Pierre-Yves VADOT

Absent(s) excusé(s) : Frédéric DAUPHIN, Jean-Philippe MARTINOD

### **OBJET : CHOIX DU PRESTATAIRE CONCEPTION DE SENTIERS DE DECOUVERTE DE LA VALLEE DU JABRON**

---- Monsieur Coste, Vice-Président chargé du tourisme, rappelle que le projet de création d'un centre aromatique et de circuits de la biodiversité avaient été prévus dans le cadre du Programme Espaces Valléens du Pays Sisteronais. La CCJLVD a donc lancé, courant 2019, une étude de faisabilité sur ces deux projets.

--- Cette étude, finalisée fin Mars 2020, a fait l'objet d'un important travail de la Commission tourisme et des différents comités de pilotage constitués pour l'occasion.

--- Elle a permis d'identifier les itinéraires à aménager, les thématiques possibles et les scénarios de valorisation.

Afin de rentrer dans le volet opérationnel, une consultation a été lancée courant Juin sur la conception pédagogique des sentiers. L'objectif : définir précisément avec les communes concernées et la Communauté de Communes, le contenu détaillé du projet avant de pouvoir réaliser par la suite les aménagements nécessaires.

--- La prestation comprend donc :

- La coordination, l'animation des comités de pilotage (réunions Communauté de communes et communes), les rencontres des personnes ressources et la recherche documentaire
- La réalisation du plan d'interprétation, le développement du scénario d'interprétation et la finalisation des contenus (*décision sur l'implantation des différents panneaux d'interprétation/bornes, choix des textes et rédaction, création d'identité graphique, d'une mascotte, mise en page des supports et intégrations des illustrations, conception du dépliant général*)

- L'appui et accompagnement sur le volet travaux : rédaction du cahier des charges, aide aux choix des entreprises, accompagnement pose
- Le travail avec une classe/ou groupe d'accueil de loisirs (option)

Malgré une large diffusion, seule une entreprise a soumissionné. Suite à une négociation avec cette dernière, nous avons réduit le nombre de réunions minimum à faire dans les communes (avec toutefois la possibilité de rajouter des réunions si nécessaires).

En outre, initialement il avait été prévu d'intégrer en option la commune de Valbelle, toutefois ce sentier passe principalement sur des parcelles privées et seule la moitié des propriétaires nous ont fait un retour positif. Aussi en l'état actuel, cette option a été retirée du marché.

Afin de pouvoir s'adapter aux volontés de la Communauté de Communes et des décisions prises pendant la mission, la finalisation des contenus et de la tarification associée ne sera confirmée qu'à l'issue des réunions avec les communes et la Communauté de Communes.

Ainsi, si la Communauté de Communes opte pour 2 sentiers avec des livrets et des bornes, au lieu d'un aménagement de panneaux d'interprétation sur tous les sentiers, le montant sera différent. De la même façon, des options ont été prévues si la Communauté de Communes décide de recourir à des réunions supplémentaires, à la réalisation de support visuel (drones) ou si elle souhaite un nombre de stations différents par sentier.

---- Monsieur le Vice- Président rappelle que ce projet est financé à près de 78% par l'Europe, la Région et le Département. Il indique qu'actuellement sur la base de 5 sentiers intégralement aménagés avec des panneaux d'interprétation avec l'option travail avec accueil de loisirs le montant s'élève à 26 250€ Ht sans autres prestations supplémentaires (réunions, drones...).

---Monsieur le Président demande aux membres du bureau de statuer sur le choix du prestataire.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché de conception des sentiers de découverte et de la biodiversité et du patrimoine de la vallée du Jabron à l'Office de Tourisme Intercommunal des Hautes Terres de Provence.
- **DECIDE** de retenir l'option suivante :
  - Implication d'une classe ou un groupe de l'accueil de loisirs à la création d'un contenu d'interprétation (textes, dessins, jeux) pour un montant de 500 €HT
- **PRECISE** que les autres options pourront être validées en cours de mission
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat.

Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,  
René AVINENS

